



## Contrat de professionnalisation et pension alimentaire

Par **kikihub**, le **25/04/2010** à **18:03**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si une personne de 21 ans, commençant un contrat de professionnalisation en bac+3, et touchant déjà une pension alimentaire de la part d'un de ses parents (divorcés) pouvait toujours en bénéficier (malgré des revenus s'élevant entre 70 et 80% du smic) ou si il n'est plus dans l'obligation de recevoir cette pension alimentaire.

Merci d'avance pour votre réponse.